



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 novembre 2022

N° 24 Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 9.1
Membres présents	41	Numéro : 094-219400686-20221124- lmc134742-DE-1-1
Membres excusés et représentés	7	Date réception : 28 novembre 2022
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 24 novembre 2022 à , les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 18 novembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoints
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 24

OBJET : Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 1er octobre 2020 portant approbation de la composition et de la désignation des membres de la commission «Coup de Pouce » et «Bourse au permis»,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2021 approuvant le règlement établi pour l'organisation du Service Jeunesse,

VU la délibération du 30 juin 2021 modifiant le règlement de la Bourse au permis et du contrat de prestations avec les auto-écoles,

VU la délibération du 30 juin 2021 modifiant le règlement de la commission «Coup de Pouce»,

VU la proposition de la commission «Coup de Pouce et Bourse au Permis» réunie le 19 octobre 2022,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 14 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que le Service Jeunesse a mis en œuvre une opération «Coup de Pouce» en faveur des jeunes Saint-Mauriens âgés de 11 à 25 ans, destinée à promouvoir et à soutenir quelques projets personnels, scolaires ou professionnels,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'opération « Coup de pouce », un projet a été étudié et qu'il a été retenu par la commission du 19 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que le Service Jeunesse a mis en œuvre une opération «Bourse au permis» en faveur des jeunes Saint-Mauriens âgés de 17 à 25 ans destinée à les aider à passer leur permis de conduire (B) en échange d'une action citoyenne dans une logique d'intérêt général,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'opération « Bourse au permis », 7 projets ont été étudiés et qu'ils ont été retenus par la commission du 19 octobre 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 8 000 euros pour les projets figurant ci-après :

N° 24**OBJET : Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis**

Rémi MONTAGU – Coup de Pouce	1000 €
Étudiant au sein de l'université J. W. Goethe de Francfort en Allemagne dans le Master Money and Finance ainsi que dans le Master Economie et Finance de l'université Paris Dauphine. Souhaite confirmer son projet professionnel : intégrer une position stimulante intellectuellement dans le secteur de la finance. Participation financière pour les frais de scolarité	
Enguerran GUIZOUARN – Bourse au permis (sur dossier)	1000 €
Lycéen Bénévolat auprès de l'équipe d'animation de la Résidence de l'Abbaye. Participation aux activités d'éveils et de loisirs pour les résidents atteints de troubles de la mémoire, porteurs de handicap. Durée : 60 h.	
Sasha PEREIRA – Bourse au permis (sur dossier)	1000 €
Lycéen. Bénévolat à l'association « Les Galipettes ». Assistanat du responsable dans son travail auprès des enfants. Durée : 60 h.	
Lou DEVOS – Bourse au permis (sur dossier)	1000 €
Lycéenne. Bénévolat auprès de deux associations différentes : <ul style="list-style-type: none">- l'Entraide Scolaire Amicale : aide aux enfants à faire leurs devoirs,- la VGA Volley : assistance de l'entraîneur auprès d'un groupe de jeunes adolescents. Durée : 60 h.	
Stéphane LAROSE – Bourse au permis (sur dossier)	1000 €
En recherche d'emploi. Bénévolat auprès de la section Judo du SMUS. Assistanat au judo d'un éducateur agréé par la fédération et co-encadrement des enfants pendant leur séance de sport. Durée : 60h.	
Xavier SCHMITT – Bourse au permis (sur dossier)	1000 €
Lycéen. Bénévolat auprès de la section Rugby de la VGA. Encadrement des enfants de 3 à 5 ans le samedi matin dans la section Bébé Rugby. Participation également aux manifestations sportives organisées par la VGA au cours de l'année. Durée : 60h.	
Thomas DETOC – Bourse au permis (sur dossier)	1000 €
Étudiant en BTS informatique. Bénévolat au sein de l'association Le Cyclo Recyclé. Durée : 60h.	

N° 24

OBJET : Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis

Alix PELHATE – Bourse au permis (sur dossier)

1000 €

Étudiante en deuxième année de médecine.

Bénévolat auprès des Scouts et Guides de France dans le groupe St Maur Adamville.

Participation, pendant les camps d'été et tout au long de l'année, à l'éducation des 8-11 ans et la transmission des valeurs d'entraide, de partage, de respect de soi et des autres et de la nature.

Durée : 60h.

Dit que ces subventions seront imputées sur le budget 2022 de la Ville.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 24 novembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

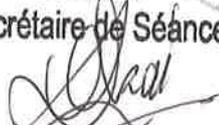
Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 28 novembre 2022
et de la publication électronique le 1er
décembre 2022

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

C.DRAI
Secrétaire de Séance



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.